

Délibération du Conseil d'Administration N°2021-93-1

**Nomination de Mmes Judith LE MAIRE et Sandra FIORI à la commission de la recherche de l'ENSAP Bordeaux, au titre de personnalité extérieure**

Vu l'article.20 du Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture :

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

La nomination de Mmes Judith LE MAIRE et Sandra FIORI à la commission de la recherche.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.  
Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère règlementaires.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le président du CA,

Jean-Jacques Soulas

